



Mairie de MANTHELAN

## DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

### Commune de MANTHELAN

Séance du 30 Mars 2012

L'an deux mil onze, le 30 Mars à vingt heures trente deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 24 Mars, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique BRAUD, Maire.

**Etaient présents : MM. BRAUD, DROUAULT, PIPEREAU, RION, GALISSON, CHAMPION, RONDEAU, BOUTIN, BRANCHEREAU, BATEREAU, Mmes TROUVE, HURTAULT, PIGOT, TARTARIN, Melle RICHARD.**

**Etaient absents excusés : M. CHAMPION - pouvoir à M. BRAUD**  
**M. RONDEAU - pouvoir à M. BOUTIN**

**Secrétaire de séance : Melle RICHARD**

Monsieur Le Maire propose de valider le compte-rendu du 24 Février dernier : il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire : Dissolution du SIVOM de Ligueil. M. Drouault souhaite que ce point soit à l'ordre du jour du prochain conseil afin de l'étudier lors d'une réunion d'adjoints. Monsieur le Maire approuve et inscrira ce point à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 avril.

#### **1-Fonds de solidarité pour le logement : contribution 2012**

Comme l'an passé, le Conseil Général d'Indre-et-Loire sollicite la participation financière de la commune à hauteur de 0.25€ par habitant dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement.

Le dispositif du Fonds de Solidarité pour le logement constitue un outil privilégié dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions tant pour l'accès au logement que pour le maintien dans le logement et intervient également dans le secteur privé.

13 demandes de la commune ont été examinées en 2011 :

- 2 demandes pour maintien dont 1 accord dette locative pour 350 € (pas de suite favorable pour l'autre demande car dossier incomplet)
- 11 demandes pour énergies dont 8 accords pour 1 805 €, 1 report (manque facture) et 2 refus

Pour rappel en 2011, la commune a versé au titre de l'exercice 2011 la somme de 334.50 € (1138 x 0.25)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 0.25 € par habitant dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement.

## **2- Budget Assainissement - Frais de personnel**

Par délibération en date du 29 avril 2011, il a été convenu de la somme de 7 624 € pour les frais de personnel pour le budget assainissement pour l'exercice 2011.

Monsieur Rion, Responsable de la Commission Assainissement, propose de revoir ce montant vu la charge supplémentaire de travail : suivi des stations d'épuration Les Chaumes, La Thibaudière et Le Noyer Froid. La commission assainissement propose 8 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil décide d'inscrire la somme de 8 000 € au compte 70872 (Remboursement de frais par les budgets annexes) du budget principal.

## **3- Fixation des taux d'imposition 2012**

Il est rappelé que les taux 2012 de la part communale de la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Non-Bâti, la Taxe sur le Foncier Bâti et la CFE doivent être fixés chaque année au moment du vote du budget primitif.

Il est proposé de conserver les taux 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les taux pour la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Non-Bâti, la Taxe sur le Foncier Bâti et la taxe CFE tels que suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2011</b>	<b>Taux 2012</b>
Taxe d'habitation	<b>20.30</b>	<b>20.30</b>
Foncier bâti	<b>18.92</b>	<b>18.92</b>
Foncier non bâti	<b>40.13</b>	<b>40.13</b>
CFE	<b>21.31</b>	<b>21.31</b>

## **4- Budget communal et budget annexe (assainissement)**

### **Approbation des comptes administratifs 2011**

4/1 Madame Trouvé, Adjointe aux Finances présente le Compte Administratif communal 2011 :

#### **↳ Section fonctionnement :**

- Dépenses : 857 448.98 €
- Recettes : 1 168 163.54 €

Soit un excédent de fonctionnement s'élevant à 310 714.56 €.

#### **↳ Section d'investissement :**

- Dépenses : 786 567.27 €
- Recettes : 519 330.16 €

Soit un déficit d'investissement s'élevant à 267 237.11 €.

Monsieur Braud quitte la salle. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif du Maire pour la commune pour l'année 2011.

4/2 Madame Trouvé, Adjointe aux Finances, présente le Compte Administratif de l'assainissement 2011 :

↳ **Section d'exploitation :**

- Dépenses : 137 078.46 €
- Recettes : 144 929.12 €

Soit un excédent d'exploitation s'élevant à 7 850.66 €.

↳ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 137 790.65 €
- Recettes : 123 356.38 €

Soit un déficit d'investissement s'élevant à 14 434.27 €.

Monsieur Braud quitte la salle. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif du Maire pour l'assainissement pour l'année 2011.

<b><u>Approbation des comptes de gestion 2011</u></b>
---

4/3 Madame Trouvé, Adjointe aux Finances, présente les comptes de Gestion de la commune et de l'assainissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : **ACCEPTE** les comptes de gestion 2011.

<b><u>Affectation des résultats</u></b>
---

4/4 **Affectation des Résultats : commune 2011**

Vu le compte administratif 2011 du budget communal,

Vu le compte de gestion 2011 du budget communal,

Vu le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement qui présente un excédent de 310 714.56 €,

Vu les restes à réaliser en section d'investissement (366 654 € en dépenses et 145 000 € en recettes),

Vu le résultat de la section d'investissement qui présente un déficit s'élevant à 267 237.11 €,

Les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2011 sont donc de :

- Fonctionnement : 363 562.99 €
- Investissement : - 532 940.80 €
- Besoin de financement sur restes à réaliser de 221 654.00€

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 001 : 532 940.80 € en dépenses d'investissement
- 1068 : 363 562.99 € en recettes d'investissement

#### 4/5 **Affectation des Résultats : Assainissement 2011**

Vu le compte administratif 2011 du budget assainissement,  
Vu le compte de gestion 2011 du budget assainissement,  
Vu le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement qui présente un excédent de 7 850.66 €  
Vu le résultat de la section d'investissement qui présente un déficit de 14 434.27€,

Les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2011 sont donc de :

- Fonctionnement : + 65 909.83 €
- Investissement : - 12 331.51 €
- Besoin de financement sur restes à réaliser de 57 237.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 001 : 12 331.51 € en dépenses d'investissement
- 002 : 65 909.83 € en recettes d'investissement

### **Subventions aux associations**

4/6 Il est précisé par les membres de la commission Fêtes & Cérémonies, en charge d'étudier les demandes de subventions que plusieurs associations vont être rencontrées afin d'avoir des informations complémentaires quant aux motivations de la demande.

Concernant le vote, il est procédé à main levée pour chaque association.

Concernant l'association Entente Sportive, des échanges ont eu lieu quant au montant proposé. M. Drouault regrette que la somme proposée soit si faible et pense que d'une manière générale le Conseil Municipal n'aide pas suffisamment les associations. M. Batereau rappelle que cette association réunit un ensemble important de jeunes donc il est important de la soutenir.

M. Galisson approuve ces propos et demande que la commune soutienne plus cette association. M. Braud rappelle qu'elle est subventionnée à hauteur de 2500 € par la communauté de communes. Et Mme Pigot informe que les licenciés ne sont pas que manthelanaïses et que d'autres communes subventionnent l'association.

M. Boutin, membre de la commission Fêtes & Cérémonies souligne l'importance de la formulation de la demande de subvention par les associations.

Afin de décider du montant de la subvention, un vote est proposé avec 3 montants. M. Drouault ne prend pas part au vote car trop engagé dans l'association :

- 600 €            1 voix pour - 3 abstentions
- 800 €            4 voix pour
- 1 000 €        6 voix pour

Pour l'association Entente Sportive, le Conseil Municipal décide d'accorder la somme de 1 000€.

Associations	Demandé	Proposé	Accordé	VOTE
	2012	2012	2012	
A.P.E.	200.00 €	100.00 €	100.00 €	14 voix Pour et 1 Abstention : M. Pipereau
Amicale des Sapeurs Pompiers*	1 500.00 €	100.00 €	100.00 €	12 voix Pour et 3 Abstentions : Melle Richard, Mme Pigot et M. Pipereau
Amitié	120.00 €	100.00 €	100.00 €	14 voix pour et 1 Abstention : M. Pipereau
Cantine scolaire*	4 500.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €	13 voix Pour et 2 Abstentions : MM Pipereau et Galisson
Cheval et Nature	200.00 €	100.00 €	100.00 €	14 voix Pour et 1 Abstention : M. Pipereau
Club bons enfants	500.00 €	100.00 €	100.00 €	14 voix Pour et 1 Abstention : M. Pipereau
Comice Agricole		200.70 €	200.70 €	14 voix Pour et 1 Abstention : M. Pipereau
Comité des fêtes du carnaval	3 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	12 voix pour et 3 Abstentions : Melle Richard et MM Pipereau et Rion
Etente sportive	1 200.00 €	600.00 €	1 000.00 €	voir détail ci-dessous (1)
Les Amis du Livre	300.00 €	100.00 €	100.00 €	13 voix Pour et 2 Abstentions : Melle Richard et M. Pipereau
Les Amis du musée du Carnaval	300.00 €	100.00 €	100.00 €	14 voix Pour et 1 Abstention : M. Pipereau
Solidarité Franco-Roumaine	150.00 €	100.00 €	100.00 €	13 voix Pour et 2 Abstentions : Melle Richard et M. Pipereau
Souvenir Français du Canton		70.00 €	70.00 €	14 voix Pour et 1 Abstention : M. Pipereau
Sport Attitude*	2 000.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	8 voix Pour et 7 Abstentions : Melle Richard et Mme Pigot et MM Drouault, Batereau, Galisson, Boutin, Pipereau
UNC	52.50 €	52.50 €	52.50 €	13 voix Pour et 2 Abstentions : Mme Pigot et M. Pipereau
Union Sportive Tennis	200.00 €	100.00 €	100.00 €	12 voix Pour et 3 Abstentions : Melle Richard et MM Galisson et Pipereau
<b>TOTAL</b>	<b>14 222.50 €</b>	<b>8 623.20 €</b>	<b>9 023.20 €</b>	

\* Rencontre à prévoir

(1) Afin de décider du montant de la subvention pour cette association, un vote est proposé avec 3 montants. M. Drouault ne prend pas part au vote, trop engagé dans l'association :

\* 600 € : 1 voix pour et 3 abstentions

\* 800 € : 4 voix pour

**\* 1 000 € : 6 voix pour**

M. Drouault revient sur le manque de soutien aux associations et cite l'exemple du Club des Bons Enfants qui chaque année organise un repas dans la salle des Arcades et à qui la commune n'offre pas l'utilisation de la cuisine : un effort pourrait être fait. M. Braud rappelle que le Conseil Municipal a délibéré et voté un règlement sur l'utilisation des salles par les associations et que la gratuité de la cuisine n'est pas prévue.



## **5- Personnel communal**

M. Braud expose les nouvelles charges de service. Il est nécessaire de recruter des personnels à statut particulier (CDD, saisonniers, temps partiels, occasionnels).

Considérant que des situations spécifiques se présentent et demandent une réponse employeur rapide,

Considérant que ses décisions seront prises dans le cadre de la réglementation en vigueur avec le Centre de Gestion,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions contractuelles et de recrutement en rapport avec les obligations de service constatées. Ces dispositions pourront être étendues aux personnels titulaires en liaison avec leurs obligations de service modifiées.

Ces dispositions se rapportent notamment à :

- paiement des heures supplémentaires et heures complémentaires
- défraiement des frais de déplacements liés au service
- extension des garanties d'assurance pour utilisation du véhicule personnel pendant le service
- recrutement

## **6- DIA**

AA 101	11 Rue Nationale	83m <sup>2</sup>	27 500.00 €
--------	------------------	------------------	-------------

La commune décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

## **7- Questions diverses**

### **↳Projet d'ouverture d'un centre de loisirs :**

M. Braud informe qu'il a rencontré la directrice de l'ALSH de Ligueil. Signature d'un contrat à raison de 5h hebdomadaire jusqu'au 06 juillet 2012. Mission : appui et aide technique pour ce projet.

Une réunion avec institutions (CAF et DDCS) est programmée le 06 avril, en présence d'un élu de la commune de Le Louroux. M. Pipereau propose de continuer la réunion le soir avec la commission Ecole non présente pour un compte-rendu : ok pour la commission.

Un recensement des besoins pour l'été sera transmis aux familles avant les vacances de pâques.

### **↳Invitation Association Art du Fil :**

-Vernissage du 20<sup>ème</sup> salon « L'art du fil... à la broderie » : le 28 avril à 18h30, Esp. des Faluns  
-Ouvert au public du 28 au 30/04 de 10h à 18h30

### **↳Maison du Carnaval :**

Une réunion a eu lieu avec l'association, les élus et le directeur de l'agence touristique de Loches afin de travailler sur l'ouverture du site. Il est prévu une ouverture au public le 03 juin lors du Marché des 4'Saisons pour découvrir les travaux effectués. Rencontre avec muséographe prévue courant avril.

## AGENDA

- 14/04 : Soirée APE
- 16/04 : Réunion Commission Mail de la Mairie à 18h30
- 17/04 : Comité de pilotage Micro-crèche
- 18/04 : Réunion Commission Assainissement à 20h30
- 22/04 : Elections 1<sup>er</sup> Tour
- 24/04 : Réunion Commission Voirie à 18h30
- 27/04 : Conseil Municipal
- 28/04 : Vernissage 20<sup>ème</sup> saloon Art du Fil à 18h30
- 06/05 : Elections 2<sup>ème</sup> Tour
- 08/05 : Cérémonie commémorative - départ place des AFN à 11h45
- 13/05 : Randonnée Municipale

La séance est levée à 22h11.

Prochain Conseil Municipal : **le vendredi 27 avril 2012.**

M. BRAUD	M. DROUAULT	Mme TROUVE	M. PIPEREAU	M. RION
M. GALISSON	Mme HURTAULT	Melle RICHARD	M. CHAMPION Absent excusé	M. RONDEAU Absent excusé
M. BOUTIN	M. BRANCHEREAU	M. BATEREAU	Mme PIGOT	Mme TARTARIN